



Association de soccer de Rosemont - La Petite- Patrie

Club par excellence de l'ARS Concordia
en 2008, 2011, 2014 et 2017

AVIS DE CONVOCATION

À tous les membres de l'ASRPP

Conformément à nos règlements, vous êtes convoqués à l'assemblée générale annuelle (AGA) de l'Association de soccer de Rosemont - La Petite-Patrie qui aura lieu le :

Mercredi 25 novembre 2020 à 19 h
Par ZOOM

En plus de faire le point sur nos activités de la dernière année, il y aura élection des membres du conseil d'administration pour l'année 2020-2021. Plusieurs postes sont ouverts, nous vous invitons à vous impliquer et à poser votre candidature.

Pour participer à l'AGA, vous devez remplir le [FORMULAIRE DE PARTICIPATION](#). Les membres ayant complété le formulaire recevront le lien ZOOM le 25 novembre 2020 en avant-midi.

Merci à l'avance de votre participation.
Isabelle Laporte
Secrétaire

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
 2. Nomination du président et du secrétaire d'assemblée
 3. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 novembre 2019
 6. Rapport de la présidente
 7. Rapport du trésorier
 8. Nomination d'un expert-comptable (pour la nouvelle année financière)
 9. Bilan du directeur technique
 10. Période de questions
 11. Élection des administrateurs
 12. Présentation des candidats et période de questions
 13. Suspension de l'assemblée: élection des dirigeants
-

14. Ratification des modifications aux Règlements généraux
15. Allocution du, de la président-e
16. Varia
17. Levée de l'assemblée

Point d'information

Selon nos statuts et règlements, vous êtes membres si vous répondez à l'une de ces définitions:

Membres actifs

Définition

Toute personne physique intéressée aux objets et aux activités du Club et qui respecte l'ensemble des conditions suivantes au moment de la publication de l'avis de convocation des membres à l'assemblée générale annuelle ou toute assemblée générale extraordinaire :

a) Est dûment inscrite aux registres du Club, de l'ARSC et de la FSQ, à titre de :

Joueur

Si le joueur est d'âge mineur, ses droits de membres sont alors exercés par l'un de ses parents ou tuteur légal;

ou

Entraîneur

N'étant ni joueur ni parent et/ou tuteur légal d'un joueur;

b) Est inscrite aux activités du Club et affiliée auprès du Club lors de la saison estivale ou hivernale de l'année en cours au moment de la tenue de l'assemblée générale annuelle ou de toute assemblée générale extraordinaire;

c) N'est pas endettée envers le Club;

d) N'a pas transmis sa démission, demandé de remboursement et/ou de libération ou n'est pas l'objet d'une procédure de suspension ou radiation.

Membres partenaires

Définition

Toute personne physique ou morale intéressée aux objets et aux activités du Club et à laquelle de CA accorde le statut de membre partenaire.
